



*Municipalité de l'Isle-aux-Coudres*  
1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres, Québec G0A 3J0  
Tél : 418-760-1060 Téléc : 418-760-1061  
[www.municipaliteiac.ca](http://www.municipaliteiac.ca)

**302**

**DQ2.1**

Projet de stabilisation des berges en  
bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres

**6211-02-122**

L'Isle-aux-Coudres  
27 septembre 2013

Mme Rita Leblanc,  
BAPE  
575, St-Amable bureau 2.10  
Québec (QC) G1R 6A6

Mme Leblanc,

Tel que demandé, et après avoir vérifié auprès de monsieur le Maire, voici les réponses aux questions que vous nous adressiez par courriel le 24 septembre dernier.

Si à la suite de cette lecture vous désirez obtenir copie des résolutions et de la description technique, ainsi que de la lettre de notre avocat adressée à M. Chouinard concernant l'expropriation, faites-moi connaître votre numéro de télécopieur et je vous enverrai le tout à l'instant. Comme la description technique ne sera plus la même, je ne crois pas qu'elle soit nécessaire mais elle est disponible.

J'attendrai donc de vos nouvelles et en attendant, je vous laisse voir les réponses à vos questions. Une copie papier de cette lettre vous sera acheminée par la poste.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous souhaite une belle journée.

  
Johanne Fortin pour Dominic Tremblay

*P.S. : Monsieur le maire dit de ne pas hésiter à l'appeler sur son cellulaire au besoin.*

#### **Questions et réponses :**

- 1- Tel que discuté lors de la séance de médiation du 18 septembre dernier, l'emplacement prévu pour ériger une descente d'accès au fleuve, qui serait utilisée tant par les adeptes de kitesurf que par la municipalité, est situé au chaînage 10 + 330 du chemin des Coudriers, à l'endroit communément appelé « le belvédère », lequel terrain appartient à M. Michel Chouinard.
  - a) Pourriez-vous préciser quelles sont les démarches entreprises jusqu'à présent par la municipalité dans son processus d'expropriation au regard de

l'acquisition d'une partie de la propriété de M. Michel Chouinard aux fins de construction d'une descente d'accès au fleuve (DT3, p. 42) ?

La municipalité a passé une résolution #2012-05-179 mandatant son avocat pour négocier une expropriation de servitude de passage sur le terrain de M. Michel Chouinard. Elle a aussi fait faire une description technique par l'arpenteur géomètre Michel Picard de Picard et Picard, ce mandat était donné par la résolution #2012-05-180. Une lettre de notre avocat a été acheminée à M. Chouinard. Comme M. Chouinard n'était pas d'accord, nous ne sommes pas allés plus loin qu'une première rencontre entre M. Chouinard, M. le maire Tremblay et notre avocat.

Suite aux récentes rencontres entre les gens du MDDEP, du BAPE et du MTQ, il s'est avéré que l'accès au fleuve ne se ferait pas au même endroit que celui désigné par la description technique que nous avons fait faire. Le nouvel endroit serait au belvédère de façon à ne pas dépasser le bas de l'empierrement. Cet accès aurait sensiblement la même superficie mais serait moins large et plus profond.

- b) Quel est l'échéancier envisagé par votre procureur pour mener à terme cette expropriation ? Aucun échéancier prévu pour l'instant pour cette expropriation.
- 2- La municipalité de L'Isle-aux-Coudres a-t-elle conclu une entente avec Isle-aux-Coudres Kitesurf en ce qui a trait à leur projet, notamment au regard de la construction d'un bâtiment de service (accueil, vestiaires, toilettes, aires de repos, etc.) ?
- a) Dans l'affirmative, veuillez déposer copies de cette entente. Nous n'avons aucune entente signée avec le comité Kitesurf. Nous avons cependant une résolution #2013-03-91 qui prévoit un investissement de 40 000.\$ pour des installations sanitaires sur le futur terrain du comité Kitesurf. Ces installations sanitaires seront la propriété de la municipalité et nous les entretiendrons. Elles serviront non seulement pour les pratiquant du Kitesurf mais aussi pour les cyclistes, les touristes et tous ceux qui en auront besoin. Ce sera un service offert par la municipalité. 2 terrains sont disponibles pour Kitesurf et nous ne savons pas encore lequel sera choisi donc nous sommes en attente de cette décision de leur part.
- b) Dans la négative, veuillez préciser si une telle entente est en préparation. S/O
- c) Est-ce que la municipalité s'est engagée à pourvoir à l'entretien du bâtiment de service en fournissant le personnel requis ? Ces installations sanitaires seront la propriété de la municipalité et nous les entretiendrons. Elles serviront non seulement pour les pratiquant du Kitesurf mais aussi pour les cyclistes, les touristes et tous ceux qui en auront besoin. Ce sera un service offert par la municipalité.
- d) Dans la négative, qui assumera l'entretien du bâtiment de service ? S/O



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

### MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

Séance ordinaire du conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres, tenue le 11 mars 2013, à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Dominic Tremblay et des conseillers suivants :

Gil Beaupré  
Patrice Desgagnés  
Francine Boivin

Yvan Perron  
Pierre Harvey  
Noëlle-Ange Harvey

Tous membres du conseil et formant quorum.

#### **#2013-03-91 Dossier kitesurf**

Il est proposé par la conseillère Francine Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer au comité Kitesurf Isle-aux-Coudres l'intention de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres de travailler dans le dossier kitesurf. Un montant de 40 000.\$ sera investi dans le projet pour les installations sanitaires, de ce montant, un 20 000.\$ proviendra du pacte rural de la MRC de Charlevoix.

**ADOPTÉ À L'ISLE-AUX-COUDRES CE ONZIÈME JOUR DE MARS 2013**

Copie certifiée conforme par :

Johanne Fortin, directrice générale